



Délibération n° 2022-040
Comité syndical du 08 décembre 2022

TARIF COMPLEMENTAIRE 2022 VENTE DE CARBURANT – PORT DE CONCARNEAU

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 08 décembre 2022 à 14h30 à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Bernard PELLETER, Céline GAZ-LE TENDRE, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER
Excusés	Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Franck PICHON, Sandrine MANUSSET, David LE GOFF, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Yannick SELLIN, Gwenola LE TROADEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE ayant donné pouvoir à Christine ZAMUNER, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline GAZ- LE TENDRE

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et suite à l'accord intervenu avec la Ville de Concarneau ancien concessionnaire, le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille gère le port de plaisance de Concarneau.

Rapidement, les usagers ont fait part au Syndicat mixte de leur besoin qu'une station d'avitaillement en carburant soit remise en service afin de pouvoir, en toute sécurité et dans de bonnes conditions, faire les opérations d'avitaillement. En effet, le concessionnaire avait été contraint, fin 2019, de fermer la station au regard, notamment, de l'état de corrosion des cuves.

Dans l'attente de l'installation d'une nouvelle station dans l'arrière port de Concarneau, il a été décidé de mettre en place, dans les meilleurs délais, une station d'avitaillement provisoire en lieu et place de l'ancienne station.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-200076669-20221219-2022_040-DE

Ainsi, après une phase de concertation et d'instruction avec la Ville de Concarneau et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, et une phase d'appel d'offre pour la location d'une station en carburant, une station d'avitaillement aérienne a été mise en place fin août. Elle est composée d'un conteneur contenant une cuve de carburant sans plomb d'environ 10 m³ et d'une cuve de gasoil de 5 m³ ainsi que des nouveaux dispositifs de sécurité notamment de lutte contre les incendies.

Il est proposé de reconduire le niveau de tarification de l'ancien concessionnaire, soit un tarif correspondant au prix d'achat + 0,20 €/l, pour prendre en compte les dépenses liées à la vente du carburant.

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

DECIDE

- de fixer le tarif de vente du carburant en 2022 au port de Concarneau au prix d'achat + 0,20 €/l.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-200076669-20221219-2022_040-DE